AS/HO

## BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2010- 589 /PRES/PM/MAECR/ MEF portant nomination d'un Consul honoraire du Burkina Faso à Valence en Espagne.

V130 CFH- 0427

## LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

**VU** la Constitution;

VU le décret n°2007-349/PRES du 4 juin 2007 portant nomination du Profin ministre ;

VU le décret n°2010-105/PRES/PM du 12 mars 2010 portant remaniement du Gouvernement;

VU la convention de Vienne du 24 avril 1963 sur les relations consulaires;

VU le décret n° 2003-283/PRES/PM/MAECR du 09 juin 2003 portant réglementation de la fonction de Consul honoraire du Burkina Faso à l'étranger;

VU le décret n° 2010- 588/PRES/PM/MAECR/MEF du 2010 portant ouverture d'un Consulat honoraire du Burkina Faso à Valence en Espagne;

VU le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Sur rapport du Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 8 septembre 2010 ;

## **DECRETE**

<u>ARTICLE 1</u>: Monsieur Hilario Teruel MONTANER, est nommé Consul honoraire du Burkina Faso à Valence en Espagne, avec pour circonscription

consulaire la communauté Autonome de Valence.

## ARTICLE 2:

Le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 22 septembre 2010

Le Premier Ministre

Tertius ZONGO

Le Ministre de l'économie et des finances

Bumban

\

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale

Bédouma Alain VOI